

## Séance du 22 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Baptiste, Maire.

**Présents** : Monsieur Jean-Baptiste CARPENTIER, Maire, Messieurs Cédric VAN DE CAVEYE (quitte la séance à 18h46) et Bernard NICAISE, Adjoints au Maire, Monsieur Jean-Pierre MAURIZI, Mesdames Ingrid LARGILLIERE et Laurence MICHEL formant la majorité des membres en exercice.

**Absent** : Monsieur Claude Nicaise

Madame Laurence MICHEL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour :

- Réfection du mur du cimetière - demande de subvention à la CCOP – plan de financement

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### I- Approbation du compte-rendu du 25 mars 2024

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

### II- Maintien d'un poste d'adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-20 et L. 2123-24

Vu l'arrêté du maire en date du 15 avril 2024 portant retrait de la délégation de fonction à Monsieur Cédric Van De Caveye à compter du 15 avril 2024,

Après avoir entendu le rapport du maire,

Considérant qu'à la suite de la cessation de la délégation de fonction à Monsieur Cédric Van De Caveye, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de Monsieur Cédric Van De Caveye dans ses fonctions,

Monsieur Cédric Van De Caveye et Monsieur Jean-Baptiste Carpentier ne prendront pas part au vote

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par 1 voix pour,

Et 3 voix contre,

Décide de mettre fin aux fonctions d'adjoint au maire de Monsieur Cédric Van De Caveye

Précise que cette cessation interviendra au 22 avril 2024.

Monsieur Cédric Van De Caveye quitte la séance à 18h46.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite élire un autre adjoint ou supprimer le poste.

Le Conseil Municipal décide de supprimer le poste d'adjoint de Monsieur Cédric Van De Caveye. De ce fait, Monsieur Bernard Nicaise devient 1<sup>er</sup> adjoint et bénéficiera de l'indemnité correspondante à compter du 15 avril 2024.

Monsieur Jean-Pierre Maurizi ainsi que les autres conseillers municipaux, profitent de la situation pour demander s'il est possible de s'impliquer un peu plus dans les projets communaux (demande de devis, ...).

Le Maire émet un avis favorable. Des réunions de travail pourraient être organisées.  
Notamment pour les projets en cours : restauration du monument aux morts, défibrillateur, réfection du talus.

### III- Tour de garde des élections européennes

Le Conseil Municipal établi le tour de garde des élections européennes du 9 juin 2024.

### IV- Réfection du mur du cimetière - demande de subvention à la CCOP – validation du plan de financement

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour la réfection du mur du cimetière.

Coût des travaux : 5 797.30 €

Subvention sollicitée auprès de la CCOP : 2 000 €

Reste à charge (autofinancement) : 3 797.30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement pour la réfection du mur du cimetière.

### V- Adhésion des Communautés de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au Syndicat d'Énergie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) » et « Travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance) ».
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

### VI- Commémorations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur les commémorations que la commune organise

- 8 mai : dépôt de gerbe
- 14 juillet : dépôt de gerbe et appel aux morts
- 11 novembre : dépôt de gerbe, appel aux morts et lecture de la lettre

### VII- Questions diverses

Point sur la composition du parc de jeux

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h25.